

**Conditions**—L'ABONNÉ paie tous les mois. Le prix de l'abonnement est l'argent comptant par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

Quand désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville à la fin de mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une planche pour la première fois, et quatre espèces pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Toutes personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent obtenir un abonnement à l'année: les annonces sont de \$40 à \$50, y compris la feuille, dans la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge Morci Gairmand.

St. Jean-Baptiste, chez le juge Théron Le Blanc.

St. Louis, chez F. Boze, imprimeur.

St. Athapas, à Mr. Dumartrac, et au juge Bryan.

**Pour Bayou Sarah, Port Mickey, Bayou Rouge, et lieux intermédiaires.**

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. S. Cell, étant d'une marche supérieure, sera desormais employé à régulariser les voyages de Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nouvelle-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à dix heures du matin. Pour les jours de passage de retour à bord ou à terre, voir le prospectus.

J. HAGAN & Co.

**POUR LE BAYOU SARAH, La Fausse-Rivière, Bayou Rouge, Bayou de la Poudre, et autres lieux intermédiaires.**

Le bateau à vapeur, à simple pression, FLORIDA, capitaine C. Laurent, part d'ici tous les Jours à dix heures du matin. Les voyageurs de Bayou Sarah, d'où il part tous les Dimanches, ont leurs places au-dessus du pont, et au-dessous du pont, et sont au service à bord.

15 juin.

Joseph T. Bandeau.

**E. DEBERGUE**  
Successeur de J. Gabaroché.

Le soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Anilla de New-York, un grand assortiment de CHAPEAUX: en noir et en gris, et en détail au plus juste prix.

15 juin.

E. DEBERGUE.

**FABRICA de Sombroses** fabriqué par les premiers artistes de la République, en la ville de St. Louis, dans des Armes N° 23.

10 août.

**A vendre par les soussignés.**

1. Un cheval blanc de pureté de la Nouvelle-France, âgé de quatre ans, et d'un tempérament vigoureux.

2. Un cheval noir, âgé de quatre ans, et d'un tempérament vigoureux.

3. Un cheval gris, âgé de quatre ans, et d'un tempérament vigoureux.

4. Un cheval noir, âgé de quatre ans, et d'un tempérament vigoureux.

D. G. BORDUZAT & Co.

108 Rue Royale

**DEPOT DU VÉRITABLE REMÈDE DE L'ÉCARTIL YENU PAR J. NICHOLS.**

L'ANCIEN DÉPOT de cet excellent remède, de l'écartil, a été transféré à St. Louis, chez Mr. J. G. Borduzat & Co., rue Royale, No. 108.

Prix \$1.75 la bouteille avec le livre.

On recommande aussi le Remède de l'Écartil de St. Louis, par lequel on trouve tous les articles de quinque qu'il faut pour les besoins de la vie, ainsi que les articles de quinque qu'il faut pour les besoins de la vie, ainsi que les articles de quinque qu'il faut pour les besoins de la vie.

**Peaux Sèches.**

Peaux Sèches à vendre par D. G. BORDUZAT & Co., Rue Royale, No. 108.

15 août.

**Établissement pour les jeunes personnes.**

L'ÉTABLISSEMENT de Mde. Everashed pour l'éducation des jeunes personnes, est maintenant tenu à la Nouvelle-Orléans, et est tenu par Mde. Everashed, rue Bourbon, No. 10, deux portes après l'Église Episcopale.

Les langues suivantes d'une éducation libre et soignée sont enseignées dans son établissement:

Les langues Française, Anglaise et Italienne; L'écriture; Grammaire; Arithmétique; Géographie, avec des cartes et des globes; Histoire ancienne et moderne; La Mythologie; Les belles Lettres; Le Dessin; La danse; la musique vocale et instrumentale.

Le sousigné étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées; et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique habituelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Everashed pénètre des devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande honnêteté à remplir leurs engagements; elle se croit donc autorisée à promettre aux parents, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de leur donner pour acquiescer à une éducation utile et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, Madame Everashed donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale.

1 AVRIL

**ARRIVEE par la Rouanne, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné.**

Fromage de Hollande, dit tête de mort

Fromage de Gruyère de la Suisse.

Fromages de Tours en boîtes de dix livres.

Figues de Marseille.

Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c

1 AVRIL

F. BERTONIN.

**FAVINE, GRASSE ET BEURRE—500 barils farine fraîche supérieure, 50 fr. quains gras, bonne qualité, 20 fr. quains de farine fraîche dégraissée, et à vendre par JOHN P. FAWSON, 30 Août, Rue Conti, N° 23.**

**AVIS**—Le vingt-quatre Novembre mil huit cent dix-neuf, le soussigné prévient le public, par un avis inséré dans le Courrier de la Louisiane, qu'il ne paierait aucune des dettes que Marie Laveau, épouse de J. H. P. Fawson, pourrait contracter après cette époque, n'ayant eu aucun pouvoir pour changer de résidence, et voulant de nouveau se rendre sur leurs terres les personnes qui pourraient contracter avec elle, il crut devoir faire connaître au public, qu'il est bien décidé à ne payer aucune des dettes qu'elle pourrait avoir contractées, n'ayant eu aucun pouvoir à cet effet, et à ne pas se reconnaître dans la suite.

27 août—3 FRANÇOIS AUGUSTA.

**PANACEE DE WILSON.**

MR. WILSON, vient d'établir chez lui un dépôt de sa Panacée. Ce médicament est employé avec le plus grand succès dans les maladies syphilitiques, scrofuleuses et rhumatismales. Le prix de chaque bouteille est de deux piastres. Ils offrent également une partie de Canelle de première qualité.

MR. JOUBERT & Co.

**Le Docteur J. PRATS** à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. 22 août.

**ÉDUCATION.**—Une personne possédant parfaitement l'Anglais et ayant aussi des connaissances des langues Française et Latine, désire employer une partie de la journée à donner des leçons particulières.

S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on donnera des recommandations. 5 août.

**AVIS**—Le soussigné ayant fixé sa résidence à la paroisse d'Yverville, à 2 ou 3 milles au-dessous de Bayou La Chasse, et du même bord, continue l'exercice de sa profession, et suivra régulièrement les cours de droit dans les provisions du Grand Hôtel de la Nouvelle-Orléans, Pointe Coupée, St. Jacques, Association d'entre les Français de La Nouvelle-Orléans.

En se chargeant des affaires qui lui seront confiées, le soussigné s'engage à donner toute l'attention et toute la diligence que ses affaires le lui permettront, et à se rendre compte à son supérieur de la manière dont il aura accompli ses devoirs.

Le soussigné a confié à Mr. P. Souffé, avocat résidant à la Nouvelle-Orléans, et associé avec Mr. Louis Moreau Liabot, la suite, (selon la lettre qu'il lui a remise) des affaires de son cabinet non encore terminées; les talents de Mr. Souffé, les grandes lumières de Mr. Moreau Liabot, et son associé, sont les meilleurs gages qu'on puisse désirer que ses affaires seront conduites à leur fin d'une manière convenable, indépendamment de ce que le soussigné, toutes les fois que des affaires en appel le conduiront en ville, joindra ses soins à ceux de ces Messieurs.

Toutes personnes de la Nouvelle-Orléans, ayant des communications à faire ou des affaires, peuvent les lui faire parvenir avec confiance, les donnant à Mr. Adolphe Cuvillier, commis au greffe de la Cour Suprême, demeurant rue St. Pierre, no. 47, vis-à-vis de la prison de St. André.

Yverville, ce 8 Aout 1828.

28 août—5, P. SOUFFÉ.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**  
BAINS FUMIGATOIRES.

Mr. RENOUE, Docteur en Médecine, à l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'enceignure de la rue du Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.

8 Juillet.

**VIN DE BORDEAUX.**  
Excellent Vin de Bordeaux à vendre à bon marché, pour toute l'année.

P. E. SORBE,  
rue Royale No. 119

17 Juin

**ANTOINE MICHOU** propriétaire de la partie du Territoire dit Chef-Monteur, limitée par la rivière de ce nom, le Lac Pontchartrain, le Bayou Sauvage et les vacheries de Mrs. Milne et héritiers Dreux, voulant établir une vacherie, prie les propriétaires des animaux qui sont actuellement dans ce vaste pâturage, d'avoir à les retirer dans un délai de 60 jours, passé lequel, comme ces animaux sont furieux et fontent sur les hommes qui passent, il les fera tuer au fusil, et les laissera jetés sur place.

2 sept.

**IMMENS à vendre, à bord du navire**  
Le Charles-Martin, arrivant de St. Havane, vis-à-vis la rue St. Pierre. 26 août.

**ÉTAT DE LA LOUISIANE.**  
Nantes par le Marabuth.

En vertu de l'ordonnance du Gouverneur de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 Mars 1828, la vente des biens de la succession de Monsieur de Lafourcade, ci-devant, a été faite par le sousigné, le 27 de Décembre 1827, sous le sceau public, et en présence de Monsieur de Lafourcade, son fils, et Monsieur de Lafourcade, son fils, et Monsieur de Lafourcade, son fils, et Monsieur de Lafourcade, son fils.

Un emplacement N° 5 dans l'île N° 27, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 6 dans l'île N° 21, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 12 dans l'île N° 17, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7 dans l'île N° 21, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 6 dans l'île N° 26, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 10 dans l'île N° 30, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 12, dans l'île N° 38, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 3, dans l'île N° 27, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 10, dans l'île N° 17, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 10, dans l'île N° 17, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 12, dans l'île N° 38, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 2, dans l'île N° 38, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 2, dans l'île N° 38, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 3, dans l'île N° 38, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 4, dans l'île N° 38, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 2, dans l'île N° 38, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 2, dans l'île N° 38, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 10, dans l'île N° 19, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 13, dans l'île N° 2, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 11, dans l'île N° 38, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 6, dans l'île N° 37, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7, dans l'île N° 37, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 11, dans l'île N° 19, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 8, dans l'île N° 38, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Un emplacement N° 7, dans l'île N° 38, Faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

**CHAPEAUX DE C ASTOR, NICHOLS & KEELER** viennent de recevoir par le navire Française, venant de New-York, un assortiment de chapeaux de Castor à la mode pour hommes, de la première qualité, et qui coûtent à vendre à des prix modérés. 12 août.

**FORSTER & ST. PIERRE**  
Rue Royale

Les soussignés ont à vendre à des prix très bas les articles suivants, en vertu de la vente de la France:

Calamus aromatics, Calamus oriental, Jalap en poudre, Houe de Castor, Esucre de St. Louis, Huile de St. Louis, Vinaigre de St. Louis, Sagou, Arrow Root, Ortrave toujours verte, Philologie de Linné, etc.

**ORGE Moulée** reçue et à vendre par FORESTIER & Co. 23 août.

**EN** débarquement des navires Indes et Missouri et à vendre par le soussigné.

10 balles Indiennes françaises

3 " Mousselines

1 " " Sebals

8 ca. Coutil gris Fil coton

2 " " Sebals pèche

1 " " Velours coton

2 " " Dentelles coton

2 " " Dentelles et Fichus gaze, De plus en Muguin.

10 balles Coton cru 58 poudes

25 douz. Kirchenwasser 1ère qualité.

P. E. SORBE,  
rue Royale N° 1

28 août.

**BURRE**—En débarquement de la tranche à vapeur Jubilee, 37 fr. quain, beurre de mois de Mai, à vendre par S. PAXTON & Co. 4 juin.

**COUR DES FÉRIVES**—Avis est par lequel est donné aux créanciers de la succession de Monsieur de Lafourcade, ci-devant, de se rendre au domicile de Monsieur de Lafourcade, ci-devant, le 10 de Mars 1828, à midi, au Café de la Nouvelle-Orléans, pour se faire inscrire sur le registre des créanciers de la succession de Monsieur de Lafourcade, ci-devant, et pour se faire inscrire sur le registre des créanciers de la succession de Monsieur de Lafourcade, ci-devant.

16 Aout—3m. LOUIS DAUNOY, Marshal.

**LES** personnes qui ont quelques relations avec la succession de Monsieur de Lafourcade, ci-devant, sont invitées de se présenter chez le sousigné, le 10 de Mars 1828, à midi, au Café de la Nouvelle-Orléans.

V. ROUMAGE.

28 août—1m. Ex. testamentaire.

**MERRAINS A PIPE**—18000 rams à pipe à vendre par A. BORDUZAT & Co. 14 juillet, Rue Royale N° 100.

**AU BON MARCHÉ.**  
UN assortiment complet d'articles de la Nouvelle-Orléans.

Bretagnes N° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8

Assortiment à \$1.62 cent magasin de BOYAMA & ARIZA.

Encore une douzaine de St. Pierre et St. Louis. 12 sept.

**AVENDRE**—Orgue portatif, ayant huit cylindres dont deux jouant l'office divin et pouvant servir dans une église, on le donnera à bon compte, le propriétaire étant sur le point de partir. S'adresser à M. Ch. J. JOUBERT & Co. 14 avril.